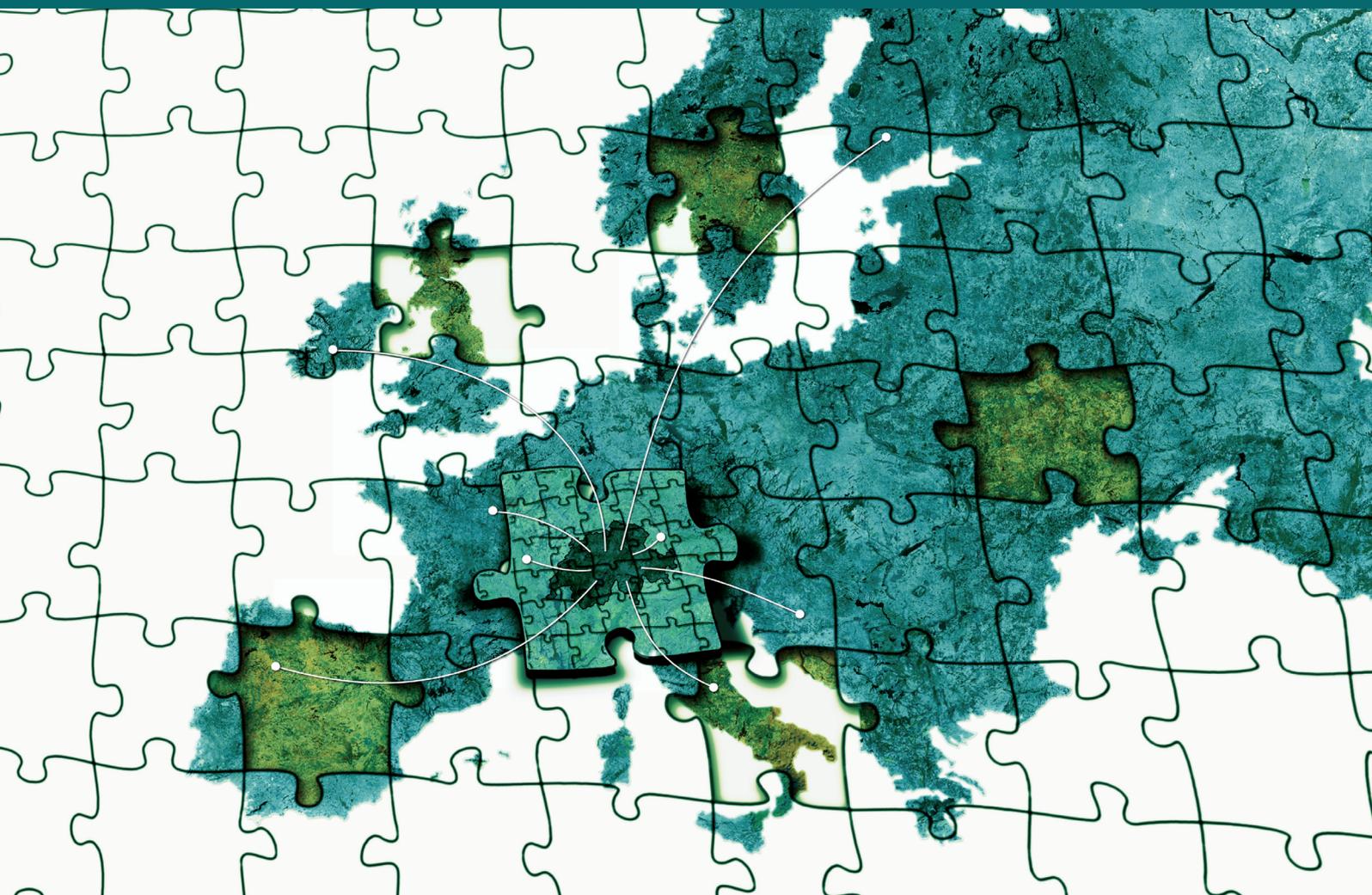


INTERREG et la Suisse

Des échanges gagnants



Avec le soutien de

regiosuisse

Netzwerkstelle Regionalentwicklung
Centre du réseau de développement régional
Centro della rete di sviluppo regionale
Center da la rait per il svilup regional



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie DFE
Secrétariat d'Etat à l'économie SECO

INTERREG

Un instrument pour renforcer la coopération avec l'Europe



Sommaire

INTERREG – Un instrument pour renforcer la coopération avec l'Europe	2
INTERREG – Une partie intégrante de la politique régionale suisse	3
INTERREG I à IV – 20 ans de coopération en Europe	4
INTERREG III – Un bilan positif et encourageant	5
INTERREG IV – Répond aux besoins de la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale	6
INTERREG IV A	
Italie-Suisse	7
France-Suisse	8
Rhin supérieur	9
Alpes rhénanes-Lac de Constance-Haut-Rhin	10
INTERREG IV B	
Europe du Nord-Ouest	11
Espace alpin	12
INTERREG IV C	13
INTERACT II – Un soutien aux programmes de la Coopération territoriale européenne	14
regiosuisse – Générer des connaissances et les rendre utilisables	15
Adresses utiles	16

Impressum

Editeur:
Coordinations régionales et nationales suisses
INTERREG IV, SECO, regiosuisse – Centre
du réseau de développement régional

Conception/réalisation/rédaction:
Coordinations régionales et nationales suisses
INTERREG IV, SECO, regiosuisse – Centre
du réseau de développement régional

Traduction:
Cinzia Corda, Fribourg
Félix Glutz, Montreux
Monika Kern, Küssnacht

Impression:
Imprimerie St-Paul, Fribourg

Edition:
Février 2010

Brochure téléchargeable en français, italien et allemand
sur www.interreg.ch

INTERREG est un formidable outil de promotion économique, touristique et culturelle, qui fait fi des frontières, des différences institutionnelles et des tensions concurrentielles. Il crée des espaces privilégiés de coopération dans l'ensemble de l'Europe et favorise la mise en réseau des forces vives de part et d'autre des frontières nationales.

Selon le programme, les projets INTERREG peuvent être déposés soit dans le cadre d'appels à projets à date fixe, soit tout au long de l'année. Ils sont évalués au regard des priorités et des critères fixés dans le programme opérationnel.

Politique de cohésion

La politique de cohésion européenne, dont la Coopération territoriale européenne fait partie, est destinée à la fois à réduire les disparités régionales et à promouvoir les économies régionales. En Suisse, ces tâches incombent à deux instruments différents: la Péréquation financière et la répartition des tâches (RPT) d'une part, la Nouvelle politique régionale (NPR) d'autre part.

Comme ESPON, INTERACT et URBACT, INTERREG est un outil de développement qui s'intègre dans la Coopération territoriale européenne (CTE). Dans le cadre d'INTERREG sont soutenus des projets transfrontaliers, encourageant le dialogue entre les régions au sein de l'Union européenne (UE) et les pays limitrophes, et qui rapprochent ainsi les populations des régions concernées.

Structure des programmes INTERREG

INTERREG est divisé en trois volets destinés à favoriser respectivement la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale. Les trois volets regroupent une septantaine de programmes INTERREG dont le fonctionnement de base est similaire. La Suisse participe à sept d'entre eux. Chacun est doté d'un programme opérationnel dans le cadre duquel les régions concernées s'accordent sur les thématiques susceptibles de coopération et par conséquent, de soutien financier. Les régions règlent aussi les modalités de fonctionnement du programme.

Les atouts d'une participation de la Suisse :

- poursuivre et approfondir la coopération internationale, bénéficier des expériences d'autres régions,
- apporter des réponses communes à des problématiques nécessitant des réponses dépassant les frontières nationales,
- trouver des solutions pour les problèmes spécifiques posés par la diversité des systèmes administratifs,
- assurer une coordination optimale en matière d'organisation du territoire au niveau européen,
- renforcer la compétitivité des régions, et du même coup, celle de la place économique suisse dans son ensemble.

www.ec.europa.eu/regional_policy/cooperation/index_en.htm

Une partie intégrante de la politique régionale suisse



La NPR se compose de trois volets :

Le volet 1 est le pilier central de la NPR. Il soutient des initiatives, des projets et des programmes qui permettent de renforcer l'innovation, la création de valeur ajoutée et la compétitivité dans les régions. L'esprit d'entreprise et la force d'innovation représentent les valeurs centrales pour améliorer la compétitivité régionale et la capacité d'adaptation face aux changements structurels. Les acteurs du volet 1 sont la Confédération, les cantons et les régions, qui collaborent étroitement avec le secteur économique. La responsabilité de sa mise en œuvre incombe aux cantons.

Le volet 2 de la NPR renforce la coopération et les synergies de la politique régionale avec les politiques sectorielles de la Confédération ayant un impact territorial. Il s'agit ici notamment de la politique en matière d'innovation, de formation, de politique agricole, de politique de l'environnement, de l'énergie, du tourisme et de la politique en matière de PME, ainsi que de la promotion économique. Les cantons et les régions profitent également des synergies qui en résultent. La responsabilité de la mise en œuvre du volet 2 incombe à la Confédération.

Le volet 3 est consacré à l'organisation et à l'exploitation d'un système de connaissances sur le développement régional, à la qualification des gestionnaires régionaux, à la transmission du savoir-faire et à un monitoring du développement économique des diverses régions de la Suisse. Afin de réaliser ces tâches, le Centre du réseau de développement régional – regiosuisse – a été lancé en 2008 (p. 15). La responsabilité de la mise en œuvre du volet 3 incombe à la Confédération.

La Nouvelle politique régionale (NPR) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Via la NPR, la Confédération et les cantons aident les régions de montagne, les autres régions rurales et les régions frontalières à maîtriser leur changement structurel. La NPR doit permettre d'améliorer les conditions cadres économiques pour les activités entrepreneuriales, de promouvoir les innovations, de générer de la valeur ajoutée et d'encourager la compétitivité.

Particularités de la participation suisse à INTERREG

En Suisse, INTERREG fait partie de la NPR. De ce fait, sa mise en œuvre présente quelques particularités par rapport au programme européen.

INTERREG, un label reconnu

La «Coopération territoriale européenne» (CTE) – l'objectif 3 de la politique de cohésion de l'Union européenne – a succédé en 2007 au programme INTERREG III. En raison de la notoriété du label «INTERREG», la Commission européenne a accepté que la partie de la CTE faisant directement suite à INTERREG III prenne le nom d'INTERREG IV.

La NPR fournit une contribution à la création et à la sauvegarde d'emplois et elle contribue également de manière indirecte à l'occupation décentralisée du territoire et à l'élimination des inégalités régionales. La promotion d'initiatives, de projets et de programmes qui renforcent la compétitivité dans les régions est au cœur de la NPR.

Le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) est responsable de l'évolution stratégique de la NPR, mais sa mise en œuvre concrète incombe en premier lieu aux cantons.

La NPR réunit différents instruments de la politique régionale parmi lesquels la participation de la Suisse à la Coopération territoriale européenne (CTE), dont INTERREG fait partie.

Pour obtenir des fonds fédéraux, un projet INTERREG doit également répondre aux exigences de promotion de la compétitivité demandées par la NPR. Si tel n'est pas le cas, les cantons ont toujours la possibilité de financer des projets INTERREG, mais sans soutien fédéral.

Le calendrier européen de financement du programme INTERREG IV a débuté en 2007 et se terminera en 2013 alors que du côté suisse, il s'étend sur huit ans de 2008 à 2015. La coordination des deux calendriers en fin de programmation sera assurée.

INTERREG I à IV

20 ans de coopération en Europe



Le programme INTERREG a été lancé par la Commission européenne pour préparer les régions frontalières européennes à une Communauté sans frontières intérieures.

INTERREG I (1990–1994) était un programme purement transfrontalier destiné à revitaliser les économies des zones frontalières. Quatorze cantons frontaliers suisses y ont participé.

Pour la période INTERREG II (1995–1999), le volet transfrontalier a été complété par deux volets dédiés respectivement aux réseaux énergétiques et à la coopération en matière de planification régionale. Dès INTERREG II, le programme est co-financé par le Fonds européen de développement régional (FEDER).

Suite aux retombées positives engendrées par INTERREG II, la Confédération a décidé de poursuivre son engagement dans le cadre du programme INTERREG III (2000–2006). Côté européen, INTERREG III a étendu son activité à la coopération transnationale et à la coopération interrégionale. Les cantons non-frontaliers ont ainsi eu la possibilité de participer à des projets INTERREG. INTERREG III a été encore complété par le programme-cadre INTERACT, visant le transfert de savoir-faire, et par ESPON, un observatoire en réseau de l'aménagement du territoire européen.

Financement

La Coopération territoriale européenne (CTE) est dotée, pour la période 2007–2013, d'un budget de 8,7 milliards d'euros assurés par le Fonds européen de développement régional (FEDER). Ce budget permet de cofinancer les investissements des partenaires des différents projets, le financement devant être complété aux niveaux national ou régional.

La Suisse ne faisant pas partie de l'Union européenne, les partenaires suisses ne peuvent pas bénéficier d'un soutien du FEDER. La Confédération et les cantons suisses co-financent la participation des partenaires suisses aux programmes INTERREG IV à travers la Nouvelle politique régionale.

INTERREG IV (2007–2013) est enfin le principal pilier de l'objectif 3 de la politique de cohésion européenne: la Coopération territoriale européenne (CTE). De programme transfrontalier, INTERREG est ainsi devenu un important objectif de cohésion et n'a pas seulement gagné en importance au niveau politique, mais aussi financier.

Des soutiens financiers européens toujours plus importants

INTERREG I	1,1 milliard d'euros
INTERREG II	3,5 milliards d'euros
INTERREG III	5,0 milliards d'euros
INTERREG IV (CTE)	8,7 milliards d'euros

Source : Inforegio n° 24, décembre 2007

A l'invitation de la Commission européenne, la Confédération a décidé de participer au programme INTERREG II tant sur le plan financier qu'organisationnel. Les partenaires suisses concernés ont ainsi pu bénéficier d'un soutien fédéral. Côté suisse, la responsabilité de la mise en œuvre d'INTERREG II a été confiée au Département fédéral de l'économie (DFE) et aux cantons.

©photo Guy Perrenoud

INTERREG III

Un bilan positif et encourageant



De 2000 à 2006, la Suisse a participé à 507 projets INTERREG III, dont 457 projets transfrontaliers (90 %), 38 projets transnationaux (7 %) et 12 projets interrégionaux (2 %).

Programme	Projets
Volet A transfrontalier	
III A Italie-Suisse	194
III A France-Suisse / Bassin lémanique	59
III A France-Suisse / Arc jurassien	76
III A Alpes rhénanes-Lac de Constance-Haut-Rhin	81
III A Rhin supérieur Centre-Sud	47
TOTAL III A	457
Volet B transnational	
III B Europe du Nord-Ouest	7
III B Espace alpin	31
TOTAL III B	38
Volet C interrégional	
III C	12
TOTAL INTERREG III	507

Extrait de la banque de données SECO, décembre 2009: nombre de projets soutenus par des fonds fédéraux

INTERREG III a renforcé les régions frontalières auxquelles participe la Suisse et favorisé la collaboration entre les régions européennes. Les cantons suisses ont développé et consolidé leurs relations avec leurs voisins européens, qui sont parmi les plus dynamiques d'Europe. Des partenariats ont été établis par-dessus les frontières, favorisant le développement de savoirs communs, d'échanges d'expériences et de mise à profit des complémentarités. Les conditions cadres des économies frontalières, et par conséquent celles des cantons, ont ainsi été dynamisées. La coordination horizontale (entre les programmes) et verticale (entre la Confédération et les cantons respectivement régions) a aussi été améliorée.

Les résultats positifs de l'évaluation d'INTERREG III ont conduit à la reconduction de la participation suisse à INTERREG IV. Un recentrage sur les objectifs de la politique régionale a toutefois été décidé.

Efficacité renforcée

Une plus grande efficacité des moyens INTERREG, une meilleure prise en compte des spécificités des régions frontalières et une plus forte coopération intercantonale font partie des améliorations que la Suisse attend de la mise en œuvre du programme INTERREG IV.

INTERREG III a donné une impulsion aux réflexions transfrontalières et transnationales en matière d'aménagement du territoire et de mobilité. Les effets d'INTERREG III sur le développement économique et la croissance sont en revanche plus faibles en raison entre autre de la modestie des moyens financiers mis à disposition.

INTERREG IV

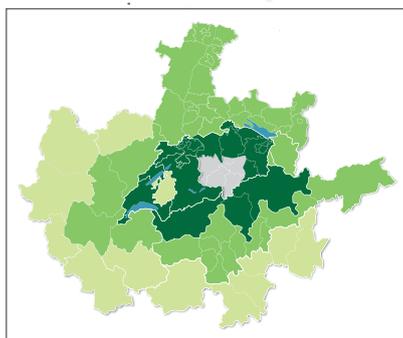
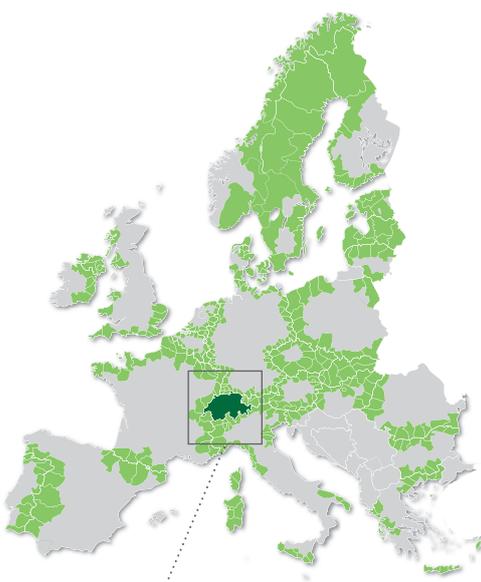
Répond aux besoins de la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale

Chaque région européenne, limitrophe ou non d'une autre, peut participer au programme INTERREG IV. Le programme comprend trois volets.

INTERREG IV A

Des programmes transfrontaliers

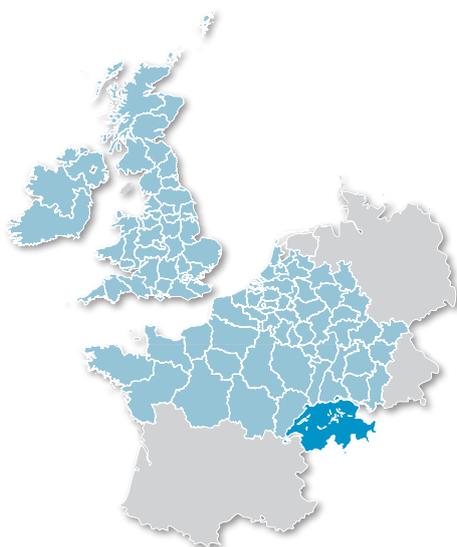
Ce volet vise à favoriser la coopération entre régions voisines à travers une cinquantaine de programmes recouvrant presque toutes les frontières européennes. Destiné à contrer les effets négatifs qu'engendrent les frontières, il soutient la coopération dans un grand nombre de domaines. La Suisse participe à quatre programmes, à savoir Italie-Suisse (p. 7), France-Suisse (p. 8), Rhin supérieur (p. 9) et Alpes rhénanes-Lac de Constance-Haut-Rhin (ABH, p. 10).



INTERREG IV B

Une coopération transnationale

Ce volet veut promouvoir la coopération transnationale à travers treize programmes recouvrant de grandes régions européennes. Le but est d'apporter des réponses coordonnées à des problèmes communs. La Suisse participe aux programmes Europe du Nord-Ouest (p. 11) et Espace alpin (p. 12).



Programme Europe du Nord-Ouest

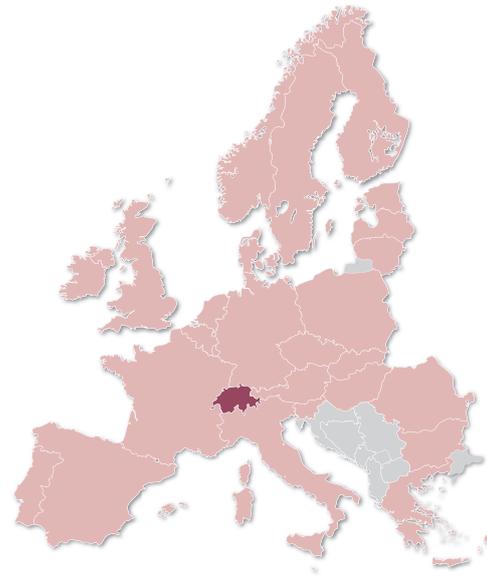


Programme Espace alpin

INTERREG IV C

Des échanges interrégionaux

Ce volet encourage la coopération interrégionale par des échanges d'expériences et de bonnes pratiques. Il permet à des régions non contiguës de travailler ensemble sur différents thèmes touchant à l'économie et à l'environnement. La Suisse dans son ensemble participe à ce volet (p. 13).



Exemples de projets soutenus par INTERREG

IVA ITALIE-SUISSE • TANGIBLE/INTANGIBLE HERITAGE: Redécouvrir et valoriser les anciennes voies de communication

MISE EN RÉSEAU DES TRANSPORTS PUBLICS ENTRE LA SUISSE ET L'AUTRICHE: Liaison des communes de la basse vallée du

INNOVATION: Soutenir la capacité d'innovation et la compétitivité du Rhin supérieur dans le domaine des neurosciences.

INTERREG IV A Italie-Suisse

Un programme transfrontalier qui innove en préservant ses spécificités



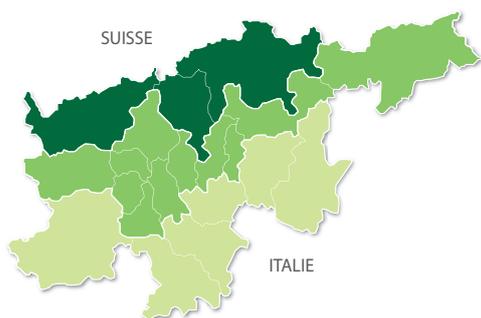
La coopération transfrontalière entre l'Italie et la Suisse n'est pas une vue de l'esprit. Grâce au programme INTERREG, elle devient réalité et offre des résultats concrets.

Les encouragements à la collaboration dans le cadre du programme INTERREG sont l'occasion de développer des partenariats transfrontaliers placés sous le signe de la complémentarité. Ils favorisent des initiatives capables de générer un développement socio-économique durable.

la zone frontalière italo-suisse dans son ensemble ou pour une partie importante de son territoire. Seules les administrations publiques coresponsables peuvent déposer des projets stratégiques. Six thématiques stratégiques ont été définies : tourisme, transports, technologies de l'information et de la communication, culture, environnement et risques naturels.

Les différences culturelles, linguistiques et géographiques ne facilitent pas toujours l'identification d'objectifs communs. Au-delà de ces clivages, l'ouverture des marchés, la libre circulation des personnes et la sensibilité écologique générée par les débats sur le changement climatique, ont fourni de nouvelles raisons d'intensifier la collaboration entre les deux pays et la compétitivité transfrontalière au niveau international. Pour encourager les initiatives, le programme INTERREG IV A Italie-Suisse propose trois types de projets :

Les plans intégrés transfrontaliers (PIT) comprennent un ensemble de mesures de coopération qui ont pour objectif commun le développement socio-économique intégré d'un certain territoire.



- Territoires directement éligibles
- Territoires adjacents

Priorités

- Innovation, esprit d'entreprise, croissance économique
- Création d'emplois à valeur ajoutée
- Qualité de vie, environnement

Chiffres clés

- 38 000 km² de superficie
- 4 millions d'habitants
- 49 000 travailleurs frontaliers étrangers dans les cantons éligibles
- 744 km de frontière commune
- Cantons impliqués dans le programme : GR, TI, VS

www.interreg-italiasvizzera.it

Les projets ordinaires sont des propositions ponctuelles, présentées par deux partenaires ou plus, pour une zone définie et touchant une seule mesure. Ces projets peuvent être présentés à l'autorité de gestion du programme lors d'appels à projets.

Les projets stratégiques sont des initiatives qui approfondissent certaines thématiques et qui ont un impact sur les stratégies de coopération. Elles contribuent de manière significative au développement socio-économique de

ayant permis les échanges commerciaux et culturels entre l'Europe continentale et le monde de la Méditerranée. IVA ABH •

Rhin (Vorarlberg) et du Rheintal saint-gallois (Suisse) par le réseau ÖPNV. IVA RHIN SUPÉRIEUR • NEUREX+, COMPÉTITIVITÉ &

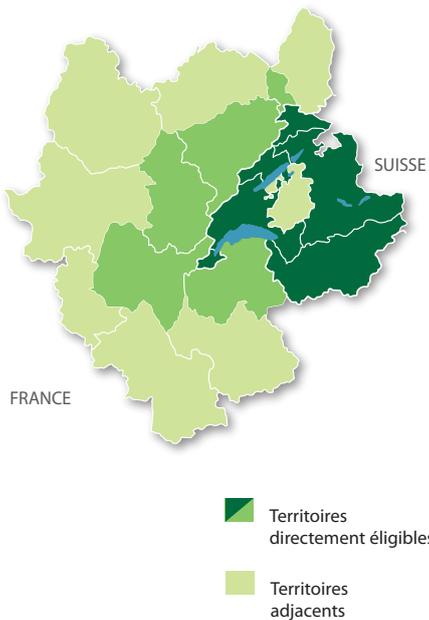
IVA FRANCE-SUISSE • SERVASTIC, SERVICE D'ASSISTANCE AU DIAGNOSTIC MÉDICAL À DISTANCE: Ajouter des ▶▶

INTERREG IV A France-Suisse

Un programme qui monte en puissance et gagne en efficacité



C'est en présence de nombreuses personnalités suisses, françaises et européennes qu'a été lancé le programme INTERREG IV A France-Suisse, le 2 octobre 2008.



www.interreg-francesuisse.org

Ce programme constitue une formidable opportunité de développement des relations transfrontalières entre deux zones frontalières aux atouts complémentaires. Convaincus de l'utilité d'une collaboration renforcée et encouragés par des moyens financiers conséquents (plus de 103 millions d'euros dont 55 millions apportés par l'Union européenne) les partenaires suisses et français ont ainsi pu définir un programme ambitieux.

Le programme réunit deux espaces de coopération contigus ayant leur dynamique propre: le Bassin lémanique, fortement dominé par le tertiaire et composé de plusieurs grandes agglomérations d'une part, l'Arc jurassien, plus éclaté, avec son savoir industriel en matière de microtechniques, de plasturgie et de mécanique d'autre part.

Le programme met l'accent sur le développement économique, l'innovation et la formation. Il accorde également une grande importance à l'aménagement durable du territoire. Les partenaires se sont par ailleurs engagés à soutenir des projets véritablement transfrontaliers et pérennes, contribuant ainsi au renforcement et au rayonnement du territoire frontalier franco-suisse.

Le choix et le caractère structurant des projets soutenus varient en fonction des réalités spé-

cifiques de l'Arc jurassien et du Bassin lémanique. Ils expriment à la fois le degré de maturité de la coopération transfrontalière dans ces territoires et le reflet du maillage économique des zones frontalières. Un des grands mérites du programme INTERREG IV A France-Suisse est de coupler le développement des relations transfrontalières et l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre territoires.

Côté français, la responsabilité de la gestion du programme est assumée par le Conseil régional de Franche-Comté. Côté suisse, la coordination est bicéphale, l'une propre à l'Arc jurassien, l'autre spécifique au Bassin lémanique (p. 16).

Priorités

- Economie, innovation, formation
- Aménagement coordonné des territoires, transport, environnement
- Qualité de vie, attractivité, services

Chiffres clés

- 37 313 km² de superficie
- 4,7 millions d'habitants
- Près de 88 000 travailleurs frontaliers
- 572 km de frontière commune
- Cantons impliqués dans le programme: BE, FR, GE, JU, NE, VD, VS

Exemples de projets soutenus par INTERREG

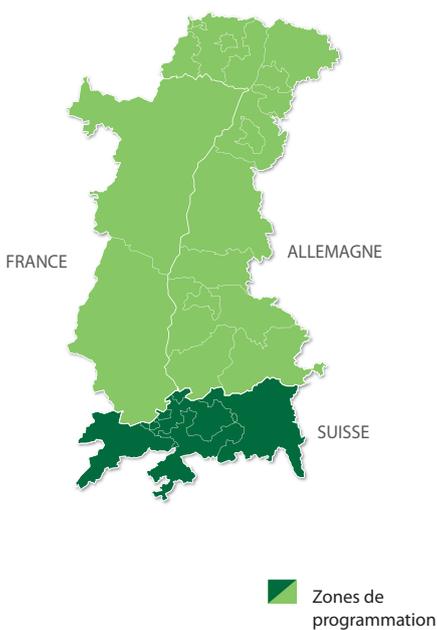
fonctionnalités importantes et innovantes à une plate-forme de télémédecine grâce aux évolutions technologiques récentes. trafic de transit à travers les Alpes. **IVA** ITALIE-SUISSE • **EN PLUS:** Contribuer à une gestion durable et prévoyante de **PRÉVENTION CONTRE L'ALCOOLISME DANS LA RÉGION DU LAC DE CONSTANCE:** Projet de prévention visant à modifier le

INTERREG IV A Rhin supérieur

Des projets pour une région d'avenir



Le Rhin supérieur est une région forte sur le plan économique et durable en matière sociale et écologique. Il offre à ses habitants un cadre de vie varié et attrayant.



www.interreg-rhin-sup.eu

Le Rhin supérieur s'étend sur quatre espaces régionaux: Suisse du Nord-Ouest, Alsace, Pays de Bade et Palatinat du Sud et comprend trois frontières nationales et deux régions linguistiques. C'est un espace de vie diversifié et attractif qui dispose du potentiel nécessaire pour devenir l'un des espaces économiques les plus dynamiques d'Europe. Pour valoriser ses atouts et se positionner en tant que région européenne modèle, la collaboration transfrontalière établie avec succès depuis de nombreuses années doit être intensifiée et approfondie. Le programme INTERREG IV A Rhin supérieur apporte une contribution essentielle pour atteindre cet objectif.

Bien que l'Union européenne assure en partie son financement et définit son cadre légal et stratégique, INTERREG IV A Rhin supérieur est bien un programme «de la région pour la région». Avec le programme opérationnel, les partenaires suisses, français et allemands ont défini les priorités: mettre en valeur le potentiel économique du Rhin supérieur, faire de cet espace transfrontalier une région intégrée en matière de formation, de travail et d'habitat et assurer un développement durable.

Le programme INTERREG IV A Rhin supérieur dispose d'une enveloppe financière globale d'environ 140 millions d'euros, dont 67 millions de l'Union européenne. C'est donc un

outil promotionnel majeur pour les projets de coopération dans les secteurs de l'économie, de la recherche, de l'éducation et de la société. Une importance particulière est accordée à la valeur ajoutée transfrontalière et au caractère novateur des projets soutenus qui seuls peuvent offrir une réelle contribution au développement et au positionnement du Rhin supérieur en Europe.

Priorités

- Utilisation commune du potentiel économique
- Intégration en matière de formation, de travail et d'habitat
- Développement durable de l'espace du Rhin supérieur

Chiffres clés

- 21 500 km² de superficie
- 5 millions d'habitants
- Puissance économique de 180 milliards d'euros
- Cantons impliqués dans le programme: AG, BL, BS, JU, SO

INTERREG IV A Alpes rhénanes–Lac de Constance–Haut-Rhin

Nous soutenons l'Europe



Aux frontières de quatre pays, Allemagne, Autriche, Liechtenstein, Suisse, la nature a façonné des paysages magnifiques durant des millénaires.

Le programme INTERREG IV A Alpes rhénanes–Lac de Constance–Haut-Rhin (ABH) a été élaboré par le Vorarlberg, la Bavière, le Bade-Wurtemberg, le Liechtenstein et neuf cantons suisses (AG, AI, AR, GL, GR, SG, SH, TG, ZH). Son programme opérationnel décrit les données structurelles et socio-économiques de la région transfrontalière, définit des objectifs et des stratégies, règle l'exécution du programme et fixe les priorités ainsi que les secteurs d'action pour la période de promotion.

Toute personne privée, morale, publique ainsi que toute association peuvent déposer un projet. Les projets doivent être transfrontaliers et mis en œuvre par au moins deux partenaires de pays différents, dont un au minimum est issu d'un pays de l'UE.

Le programme a pour objectif un développement économique durable de la région ainsi que l'extension et la mise en place de réseaux dans différents secteurs. La coopération autour du lac de Constance sera redynamisée, ce qui constituera un pas important vers l'Europe communautaire.

Durant la première année, environ 200 demandes ont été déposées, ce qui confirme l'intérêt suscité par ce programme. Le haut degré d'interconnexion doit être mis en exergue car ce sont, en moyenne, sept partenaires différents qui participent à un projet.

Du côté suisse, à savoir de la Confédération et des neuf cantons partenaires, 11,4 millions de francs sont mis à disposition du programme. La Commission européenne participe quant à elle, à hauteur de 23,8 millions d'euros provenant du Fonds européen de développement régional (FEDER). Les projets transfrontaliers peuvent être co-financés dans l'Union européenne jusqu'à hauteur de 60 % par le FEDER. Les partenaires suisses obtiennent de la Confédération et des neuf cantons partenaires un co-financement maximum de 50 %.

Priorités

- Compétitivité régionale et innovation
- Qualité de l'économie régionale et protection des ressources

Chiffres clés

- 27 838,5 km² de superficie
- 5,2 millions d'habitants
- 33 500 frontaliers allemands, autrichiens et liechtensteinois actifs en Suisse
- 577 km de frontière commune
- Cantons impliqués dans le programme: AG, AI, AR, GL, GR, SG, SH, TG, ZH



www.interreg.org

Exemples de projets soutenus par INTERREG

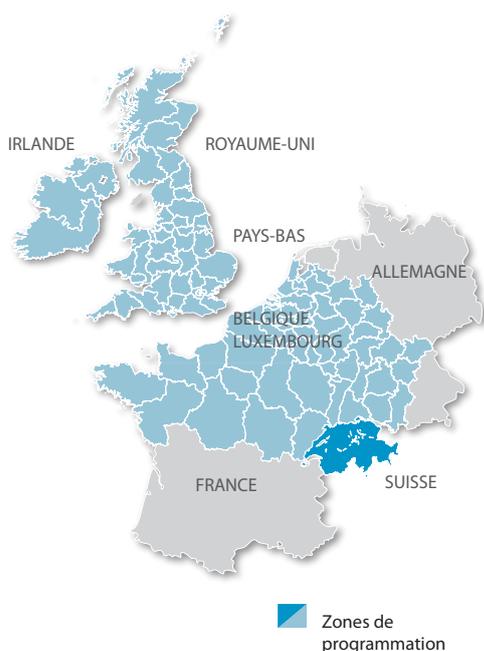
DANS LA RÉGION MÉTROPOLITAINE TRINATIONALE: Faire du Rhin supérieur une région touristique forte économiquement
PROFESSIONNELLE: Adaptation des ressources humaines aux évolutions des métiers et du marché de l'emploi. **IVB** ESPACE
 Alpes. **IVA** ITALIE-SUISSE • **NETTA:** Développer des produits touristiques spécifiques et des projets pilotes transfrontaliers

INTERREG IV B Europe du Nord-Ouest

Une approche intégrée du développement



Les régions d'Europe deviennent de plus en plus interdépendantes en raison de la mondialisation, de la libéralisation et de l'émergence de nouvelles formes de gouvernance.



www.nweurope.eu

Le programme INTERREG IV B Europe du Nord-Ouest (ENO) est l'un des deux programmes INTERREG IV B auxquels la Suisse participe. Cet espace recouvre le cœur économique et urbain de l'Europe qui comprend la Belgique, l'Irlande, le Luxembourg, le Royaume-Uni, la Suisse ainsi qu'une partie importante de l'Allemagne, de la France et des Pays-Bas.

Ce programme favorise la coopération transnationale par le financement de projets menant à un développement territorial durable et intégré.

En raison de la géographie même de la zone de coopération, les thématiques urbaines, voire métropolitaines, du city marketing à la gestion durable du patrimoine immobilier en passant par l'adaptation des villes au changement climatique, sont particulièrement bien couvertes par ce programme.

Si les questions urbaines ne sont de loin pas la seule thématique abordée dans ce programme, elles en constituent l'un des points intéressants pour les partenaires suisses, dans la mesure où les acteurs des espaces métropolitains peuvent y trouver des partenaires extrêmement expérimentés et innovants.

Pour faciliter et assurer les relations entre les différents Etats, chacun d'entre eux a mis sur pied un point de contact chargé de faire connaître le

programme dans chaque pays et de renseigner les partenaires potentiels. En Suisse, c'est l'Office fédéral du développement territorial (ARE) qui assume cette fonction. Un secrétariat technique conjoint (JTS) basé à Lille (F) assure le bon fonctionnement opérationnel du programme.

Priorités

- Promotion de l'innovation, renforcement de l'économie du savoir
- Gestion durable des ressources naturelles, des risques naturels et technologiques
- Amélioration de la desserte et de l'accessibilité interne et externe
- Promotion de communautés fortes et prospères au niveau transnational

Chiffres clés

- 844 239 km² de superficie
- 179 millions d'habitants

ainsi que sur le plan social et écologique. **IVA FRANCE-SUISSE** • PLATE-FORME TRANSFRONTALIÈRE DE FORMATION ALPIN • CLIMALPTOUR: Répondre aux effets du changement climatique sur le tourisme aussi bien estival qu'hivernal dans les pour le tourisme d'excursion dans les moyennes et hautes vallées. **IVA FRANCE-SUISSE** • RICHESSES NATURELLES ET 

INTERREG IV B Espace alpin

Un rôle majeur dans le développement durable des régions alpines



L'Espace alpin constitue le point de rencontre des cultures et des langues germaniques, latines et slaves. L'exceptionnelle diversité de ses paysages naturels et culturels offre un fondement solide et attractif pour la vie et la croissance économique.

La zone de coopération du programme INTERREG IV B Espace alpin est définie de manière large, puisque le cœur montagneux de l'Espace alpin est spatialement et indissociablement lié à la ceinture périalpine environnante, qui recèle quelques-unes des métropoles les plus attractives et les plus compétitives d'Europe.

Enfin, l'Espace alpin est touché par les effets de changement climatique plus fortement que d'autres régions européennes. Des questions aussi diverses que la prévention des risques naturels ou l'adaptation des stations touristiques aux nouvelles conditions climatiques sont traitées par le programme Espace alpin.



Ce programme a pour but d'améliorer la compétitivité et l'attractivité de l'Espace alpin par la définition d'actions communes dans tous les domaines nécessitant une coopération transnationale et visant la mise en œuvre de solutions durables.

C'est l'Office fédéral du développement territorial (ARE) qui est chargé de faire connaître ce programme en Suisse et de renseigner les partenaires potentiels. L'ARE représente également la Suisse au sein du comité de pilotage politique du programme. Un secrétariat technique conjoint (JTS), basé à Munich (D), assure le bon fonctionnement opérationnel du programme.

Parmi les thèmes traités, le programme est doté d'un volet économique conséquent, ayant notamment pour objectif d'aider les PME à surmonter les désavantages liés aux contraintes géographiques de l'Espace alpin et de renforcer le dynamisme économique de la région.

Priorités

- Compétitivité et attractivité de l'Espace alpin
- Accessibilité et connexion des réseaux
- Environnement et prévention des risques

L'Espace alpin est par ailleurs de plus en plus exposé au trafic européen nord-sud et est-ouest, au cœur de l'économie du continent. Dans le domaine des transports, les actions soutenues par ce programme peuvent notamment viser à prévenir les effets secondaires du trafic ou à améliorer le raccordement des zones périphériques.

Chiffres clés

- 450 000 km² de superficie
- 70 millions d'habitants

www.alpine-space.eu

Exemples de projets soutenus par INTERREG

PATRIMONIALES DU CHABLAIS FRANCO-SUISSE: Valoriser les patrimoines naturels et culturels des chablais vaudois, valaisan

IVA ABH • DES CHANCES POUR LES PERSONNES PEU QUALIFIÉES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL: Lutte contre le chômage

SUPÉRIEUR • BIOVALLEY, CLUSTER DES SCIENCES DE LA VIE ET DES TECHNOLOGIES MÉDICALES: Structurer et consolider

INTERREG IV C

Promotion d'échanges d'expérience et de bonnes pratiques



Les échanges d'expérience et de bonnes pratiques entre régions européennes constituent le cœur du programme INTERREG IV C.

Les autorités territoriales régionales et locales jouent un rôle crucial pour la bonne mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne de l'Union européenne relative au développement économique durable, à l'emploi et à la cohésion sociale. L'échange d'expériences et le transfert de connaissances constituent indéniablement un instrument important pour atteindre ces objectifs. C'est dans ce contexte que s'inscrit le programme INTERREG IV C.

niveaux d'intensité de coopération: activités de mise en réseau, transfert de bonne pratiques ou coopération plus intensive dans le cadre de mini-programmes.

Les projets de capitalisation sont eux spécialement ciblés sur le transfert de bonnes pratiques dans les autres programmes relevant de la politique de cohésion de l'Union européenne. La Suisse ne participant pas à ces autres programmes, les projets de capitalisation sont de moins grande importance pour les régions suisses.

L'objectif du programme INTERREG IV C est le renforcement de l'impact de la politique régionale, la dynamisation de l'économie et l'amélioration de la compétitivité par la promotion de la coopération interrégionale dans les domaines de l'innovation et du transfert de savoir ainsi que de la protection de l'environnement et de la prévention des risques. Cette forme de coopération permet d'une part à des régions n'ayant pas de frontière commune de réaliser des projets communs et d'autre part à des régions en retard dans un domaine particulier de profiter des expériences et réalisations de régions plus avancées.

Le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) assume la responsabilité de la participation suisse à INTERREG IV C. Il a chargé la Regio Basiliensis (association visant l'impulsion nécessaire au développement de l'espace du Rhin supérieur) d'en être le point de contact national.

Deux types de projets sont éligibles dans le cadre du programme INTERREG IV C:

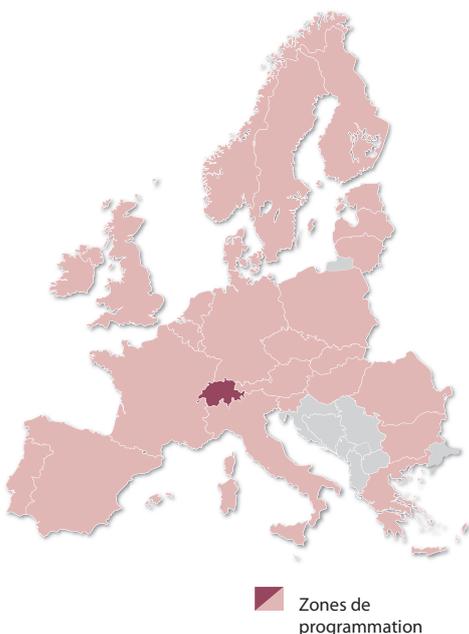
Les projets d'initiatives régionales sont des projets classiques de coopération interrégionale. Ces projets peuvent présenter différents

Priorités

- Innovation et économie de la connaissance
- Environnement et prévention des risques

Périmètre

- Etats membres de l'Union européenne (y compris aires insulaires et d'outre-mer)
- Norvège
- Suisse



www.interreg4c.eu

et haut-savoie, former les acteurs touristiques et environnementaux, améliorer la mobilité des touristes à travers les frontières.

des personnes peu qualifiées par des échanges sur les opportunités du marché du travail et les instruments utilisés. **IVA** RHIN

l'offre territoriale dans le Rhin supérieur dans le domaine des sciences de la vie. **IVB** ESPACE ALPIN • **COMUNIS**: 

INTERACT II

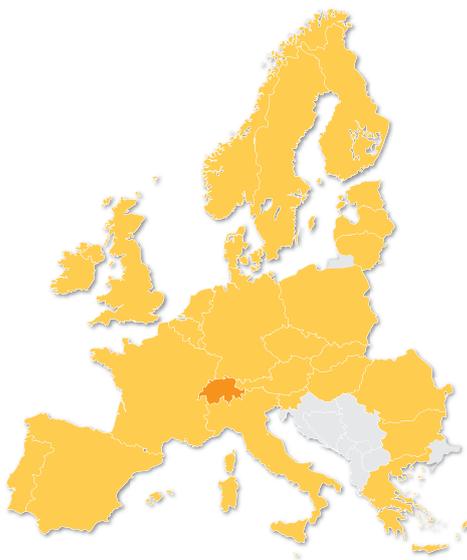
Un soutien aux programmes de la Coopération territoriale européenne



INTERACT signifie INTERRegional Animation, Cooperation and Transfer. Il relie les partenaires de la Coopération territoriale européenne (CTE).

INTERACT soutient les programmes de la Coopération territoriale européenne (CTE) INTERREG, ESPON et URBACT au niveau des processus. Les 27 pays de l'UE ainsi que la Norvège et la Suisse participent à ce programme-cadre.

Le site Web d'INTERACT (www.interact-eu.net) en anglais) permet une recherche détaillée dans les différents programmes d'encouragement de l'UE et propose des informations et des documents à télécharger sur ses six thèmes principaux.



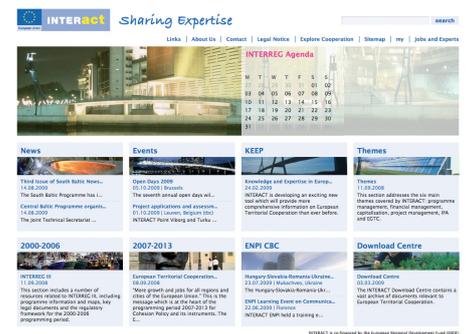
 Zones de programmation

www.interact-eu.net

INTERACT a pour objectif d'observer et d'encourager l'échange d'expériences et de bonnes pratiques, notamment grâce à des actions de mise en réseau de l'expérience acquise dans le cadre de la coopération transfrontalière, inter-régionale et transnationale. Dans ce but, il prévoit des ateliers, des séminaires, des conférences aux niveaux régional, national et européen ainsi que la publication d'études. INTERACT a également pour objectif de contribuer à unifier les procédures, et à améliorer les contrôles financiers au sein de la CTE.

INTERACT s'adresse aux institutions et aux instances responsables de la gestion et de la promotion de la CTE. Créé en 2000 pour accompagner INTERREG III, INTERACT en est actuellement à sa deuxième phase (2007-2013).

La Suisse est membre à part entière d'INTERACT II. Sa participation est placée sous la responsabilité du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) qui siège au sein du Monitoring Committee et verse une contribution annuelle dans le cadre de la Nouvelle politique régionale.



Thèmes

- Gestion des programmes
- Gestion des finances
- Gestion du savoir et capitalisation (KEEP)
- Gestion de projets
- IPA, instrument financier pour soutenir la pré-adhésion des candidats à l'entrée dans l'Union européenne
- Groupement européen de coopération territoriale (GECT)

Exemples de projets soutenus par INTERREG

Développement d'une stratégie d'intégration et de coopération pour le développement économique local et renforcement de la coopération entre les municipalités et les régions.  FRANCE-SUISSE • PROJET D'AGGLOMÉRATION FRANCO-VALDO-GÉNEVOIS: Encourager le développement coordonné de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des services.



regiosuisse – le Centre national du réseau de développement régional – a été lancé au début 2008 par le SECO comme mesure d'accompagnement pour la mise en œuvre de la Nouvelle politique régionale (NPR). Le but de regiosuisse est de soutenir dans leur travail les personnes qui s'engagent dans la politique régionale et le développement régional en Suisse.

regiosuisse offre divers services qui permettent de générer et d'échanger des connaissances en lien avec la NPR et le développement régional en Suisse. L'offre de regiosuisse est conçue de telle sorte que les personnes intéressées puissent choisir ce dont elles ont besoin pour compléter leurs compétences ou combler d'éventuelles lacunes; elles peuvent en d'autres termes choisir les offres qui leur conviennent le mieux. Cette offre est plurilingue et s'adresse aux personnes de toute la Suisse.

Le site Web www.regiosuisse.ch est un instrument de travail et d'information essentiel dans ce contexte. Le site contient en effet des informations détaillées sur tous les services de regiosuisse, ainsi que des connaissances fouillées sur les thèmes liés au développement régional. En font également partie des informations complètes sur la politique régionale suisse, y compris sur les outils de la Coopération territoriale européenne INTERREG, URBACT, ESPON et INTERACT. regiosuisse édite par ailleurs une Newsletter régulière qui informe les abonnés par courriel sur les nouveaux contenus du site Web.

Une sélection d'offres regiosuisse

La hotline

La hotline regiosuisse a pour but d'aider les personnes qui souhaitent des informations sur la NPR en général ou sur des projets NPR concrets, ainsi que de mettre en contact les personnes intéressées avec des partenaires potentiels.

La formation continue

Les grandes manifestations organisées dans le cadre du cycle de formation-regiosuisse sont ouvertes à toutes et à tous et sont des occasions pour la communauté du développement régional de se retrouver au niveau national. Une filière de formation modulaire sur le management régional est au programme depuis 2009. Le centre du réseau est en outre coorganisateur de congrès nationaux et internationaux sur le développement régional et la politique régionale.

Les communautés du savoir-faire regiosuisse

Les communautés du savoir-faire regiosuisse sont une forme de travail et d'apprentissage développée et animée par regiosuisse. De petits groupes se réunissent trois à quatre fois par année et discutent de thèmes spécifiques sur le développement régional, échangent des expériences et développent à partir de là de nouvelles connaissances. Les résultats sont publiés sur le site Web. Les personnes qui souhaitent s'engager au sein d'une communauté du savoir-faire ou qui ont des idées de thèmes de travail, peuvent s'adresser directement à regiosuisse.

Les publications

Le magazine «regioS» qui paraît chaque semestre accompagne la mise en œuvre de la NPR et propose des visions, des idées et des projets sous forme de textes et d'illustrations. regiosuisse sort également d'autres publications sur les thèmes du développement régional, de la politique régionale et de la coopération territoriale.

Inscriptions, commandes de matériel et informations complémentaires – également concernant d'autres services – sur : www.regiosuisse.ch

INTERREG est un outil de développement régional créé par la Commission européenne visant à encourager les régions européennes à travailler ensemble et à échanger leurs expériences. La Suisse y participe activement dans le cadre de la Nouvelle politique régionale (NPR).

INTERREG comprend trois volets encourageant respectivement les coopérations transfrontalières, transnationales et interrégionales.

Si vous souhaitez de plus amples informations ou si vous avez des idées de projet, n'hésitez pas à prendre contact avec les responsables suisses :

PROGRAMMES TRANSFRONTALIERS



INTERREG IV A France-Suisse

Région Bassin lémanique
Office des Affaires extérieures
6, rue de la Paix
CH-1014 Lausanne
T. +41 21 316 40 78
bassinlemanique@interreg.ch
www.interreg-francesuisse.org

Région Arc jurassien
Coordination régionale INTERREG
13, rue de la Paix
CH-2300 La Chaux-de-Fonds
T. +41 32 889 76 19
arcjurassien@interreg.ch
www.interreg-francesuisse.org



INTERREG IV A Italie-Suisse

Coordinazione regionale INTERREG
Viale S. Franscini, 17
CH-6501 Bellinzona
T. +41 91 814 35 20
T. +41 91 814 35 45
italia-svizzera@interreg.ch
www.interreg-italiasvizzera.it



INTERREG IV A Rhin supérieur

Service de coordination intercantonal
auprès de la Regio Basiliensis
Freie Strasse 84
CH-4010 Bâle
T. +41 61 915 15 15
oberrhein@interreg.ch
www.interreg-rhin-sup.eu



INTERREG IV A Alpes rhénanes-
Lac de Constance-Haut-Rhin

Netzwerkstelle Ostschweiz
Koordinationsstelle INTERREG IV A ABH
Staatskanzlei
Regierungsgebäude
CH-9001 St-Gall
T. +41 71 229 75 03
abh@interreg.ch
www.interreg.org

PROGRAMMES TRANSNATIONAUX



INTERREG IV B Espace alpin

Office fédéral du développement
territorial (ARE)
Affaires internationales
CH-3003 Berne
T. +41 31 322 40 78
alpine-space@interreg.ch
www.alpine-space.eu



INTERREG IV B Europe du Nord-Ouest

Office fédéral du développement
territorial (ARE)
Affaires internationales
CH-3003 Berne
T. +41 31 322 40 78
nweurope@interreg.ch
www.nweurope.eu

PROGRAMME INTERREGIONAL



INTERREG IV C

Regio Basiliensis
National Contact Point INTERREG IV C
Freie Strasse 84
CH-4010 Bâle
T. +41 61 915 15 15
interreg4c@interreg.ch
www.interreg4c.eu

RESEAUX D'ÉCHANGES



Sharing Expertise

INTERACT

Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)
Secteur Politique régionale et d'organisation du territoire
Effingerstrasse 27
CH-3003 Berne
T. +41 31 322 28 73
interact@interreg.ch
www.interact-eu.net

regiosuisse

Netzwerkstelle Regionalentwicklung
Centre du réseau de développement régional
Centro della rete di sviluppo regionale
Center da la rait per il svilupp regional

Centre du réseau de développement régional

regiosuisse
Case postale 75
Hofjistrasse 5
CH-3900 Brigue
T. +41 27 922 40 88
F. +41 27 922 40 89
info@regiosuisse.ch
www.regiosuisse.ch
www.interreg.ch